

Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger

Mathieu Bietlot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1763>
DOI : 10.4000/conflits.1763
ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2005
Pagination : 221-250
ISBN : 2-7475-8103-9
ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Mathieu Bietlot, « Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger », *Cultures & Conflits* [En ligne], 57 | printemps 2005, mis en ligne le 07 janvier 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1763> ; DOI : 10.4000/conflits.1763

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Creative Commons License

Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger

Mathieu Bietlot

- 1 Dans le champ des études relatives aux migrations, les institutions concrètes où se matérialisent les mesures politiques et administratives prises à l'égard des migrants ont rarement été analysées en tant que telles. Parmi celles-ci, les « camps » sont particulièrement restés dans l'ombre, tant en raison de leur apparition récente comme élément central des politiques de l'immigration et de l'asile, que suite à la discrétion dont la plupart des gouvernements et administrations les enrobent¹. Ce n'est que tout récemment – et bien souvent suite à une impulsion militante – que les chercheurs ont commencé à s'y intéresser sérieusement. Pour comprendre le fondement, le fonctionnement et les fonctions de ces lieux et processus de mise à l'écart des étrangers, nous proposerons ici une grille d'analyse théorique se démarquant de deux lectures dominantes mais non appropriées. Il nous semble que c'est précisément en éclairant ce qui différencie les camps des modèles auxquels ces lectures les rapportent qu'on en comprendra la spécificité, la nouveauté et les enjeux qui débordent de loin la simple question de l'enfermement.

La banalisation

- 2 La première lecture consiste à banaliser les camps, à n'y voir ni des atteintes aux droits (liberté de circulation par exemple) ou à l'Etat de droit (privation de liberté sans intervention d'un juge), ni même des lieux d'incarcération. C'est le point de vue institutionnel qui, comme souvent lorsqu'il traite d'une question problématique, recourt à l'euphémisme. Ainsi, on ne parle pas de « détention » mais de « maintien », « rétention », « mise à disposition »... En Belgique, ces litotes ont été invalidées par le Conseil d'Etat (conseil constitutionnel) et par nombre de juristes². Après le lexique vient l'argument officiel censé distinguer ces lieux des milieux carcéraux : les étrangers n'y sont pas détenus puisqu'ils restent libres d'en partir quand ils le veulent. Si, aux yeux de

Stephan Schewebach, ancien directeur de l'Office des étrangers belge, les centres fermés peuvent à première vue ressembler à des prisons, « *la grande différence, c'est qu'en prison les gens purgent une peine qui a été décidée par l'autorité. Dans les centres fermés, c'est la personne qui choisit quand elle part. (...) le régime n'est pas si mauvais que cela pour que des gens restent huit mois ou parfois plus (avec l'ancienne loi) et qu'ils ne se décident toujours pas à partir. Si le régime était si atroce que ça, ils ne demanderaient pas mieux que de partir à n'importe quel prix et ce n'est pas le cas* ». L'autorité donnant toujours aux gens « *la chance de partir* », seuls les « *touristes* » n'ayant rien à faire « *chez nous* » tentent de rester et sont donc à juste titre maintenus en centre fermé³... Toujours en Belgique, Melchior Wathelet – ministre de la Justice en 1991 lorsque le premier centre fermé (déjà opérationnel depuis 1988 sans la moindre officialité) a reçu un fondement légal – abonde clairement en ce sens lorsqu'il refuse d'assimiler le séjour en centre fermé à une détention (ni pénale, ni préventive, ni administrative) : « *L'intéressé est simplement maintenu dans un lieu de transit et est d'ailleurs libre, à tout moment, de rentrer dans son pays d'origine* »⁴. Arguments qu'il répètera à longueur de débats parlementaires (interdisant précisément le débat) et que reproduiront ses successeurs lors des nombreuses réformes législatives qui, depuis, n'ont cessé d'élargir les possibilités d'enfermer des étrangers en Belgique.

- 3 Dans la situation particulière des migrants, une telle prétendue liberté, que leur trajectoire ne leur permet même pas d'envisager, demeure totalement abstraite, sans aucune perspective de concrétisation. L'ensemble des étrangers qui se trouvent dans les camps n'a ni la volonté, ni les moyens de regagner leur pays où – même s'ils n'ont pas été reconnus réfugiés au sens de la Convention de Genève – des conditions d'existence inhumaines ou dégradantes les attendent. Si les gens restent durant des mois dans les centres, c'est qu'ils ont souvent de bonnes raisons de ne pas rentrer chez eux, que ce retour à la case départ leur paraît pire que la détention, quelles qu'en soient les conditions, que c'est justement repartir qu'ils refusent « *à n'importe quel prix* ». Par ailleurs, peut-on réellement parler de liberté de mouvement lorsque celle-ci se limite à une seule destination ? Interpellée à propos d'un autre ersatz de liberté proche de celui-ci – la libération d'un étranger en zone de transit – la jurisprudence tant nationale qu'internationale a rappelé que la simple possibilité de regagner son pays ne saurait exclure une atteinte à la liberté de circulation qui ne consiste pas uniquement à pouvoir quitter un lieu mais précisément à pouvoir circuler. Ceci nous renvoie au problème logique fondamental posé par une liberté de quitter n'importe quel pays y compris le sien (article 5 de la CEDH) non accompagnée du droit d'entrer dans un autre Etat sur une planète entièrement compartimentée en Etats nationaux...
- 4 Au-delà des questions juridiques et logiques, le vécu quotidien des camps, d'un côté comme de l'autre de la barrière, dément les arguments de leurs défenseurs. A notre connaissance, tous les migrants qui ont connu la mésaventure de passer par là y ont éprouvé une privation de liberté et évoquent cette expérience en termes carcéraux (voire pire). En outre, s'il ne s'agissait pas de lieux de détention, pourquoi une telle infrastructure et tant d'efforts de surveillance : les camps sont en général encadrés de hauts grillages ou de grands murs surmontés de barbelés, de tours de contrôle et de caméras de surveillance, de nombreux agents de gardiennage... A l'intérieur, quand l'infrastructure ne permet pas une surveillance électronique et vidéo (panoptique), les détenus ne peuvent faire un pas, ouvrir une porte – toutes fermées à clé – sans être escortés d'un gardien. En Belgique, l'arrêté royal fixant le régime disciplinaire des centres fermés se réfère explicitement au système pénitentiaire. Si le régime varie quelque peu

en fonction du bâtiment, du type de population qu'il enferme et de la durée de détention, et que cette variation déjà observée d'un centre à l'autre en Belgique, prend davantage d'ampleur d'un pays européen à l'autre, la logique reste la même : il s'agit bien de lieux de détention et non d'espaces de liberté !

L'alarmisme

- 5 La seconde lecture, voulant précisément dénoncer cette banalisation, pêche à notre sens par l'excès inverse et nous paraît, par là, tout autant inapte à saisir la particularité de ces institutions obscures. De ce point de vue militant et alarmiste, il s'agit d'assimiler les lieux d'enfermement des migrants à des camps de déportation, de concentration, de travail, voire d'extermination ! Conceptions qui pourraient relever d'une certaine lecture et exacerbation des thèses d'Agamben à laquelle celui-ci prête parfois ouvertement le flan : « *On ne peut vouloir le retour éternel d'Auschwitz parce qu'en vérité Auschwitz n'a jamais cessé d'advenir, Auschwitz se répète déjà sans cesse* »⁵. Pour lui rendre justice, il convient cependant de restituer le raisonnement d'Agamben. Selon lui, l'emprise du politique sur la vie nue⁶ constitue le noyau originaire de toute souveraineté et coïncide avec la définition du biopouvoir foucauldien. L'époque moderne n'aurait fait que généraliser à toute la société l'état d'exception qu'incarnait l'*homo sacer*. Agamben en arrive alors à voir dans le camp de concentration plutôt qu'une anomalie historique, la matrice cachée du biopouvoir, autrement dit de l'espace politique dans lequel nous vivons. Non pas qu'il nous considère tous internés ou cernés par des nazis, mais si le camp désigne le lieu où se confondent biologie et politique, où la vie nue est en prise à la décision souveraine, nous pouvons voir ce schéma à l'œuvre au cœur de différentes expériences contemporaines telles que les salles de réanimation, les interventions militaires humanitaires ou les zones d'attente des aéroports, voire certaines banlieues-ghettos. Mettre à jour ces mécanismes d'exception face à des individus réduits aux yeux du pouvoir (mais non aux leurs) à des *homines sacri* : tel est bien l'apport pertinent d'Agamben dans l'étude des actuels camps pour étrangers. Mais de là à comparer l'incomparable, il y a un pas qu'il ne nous semble ni politiquement juste, ni épistémologiquement correct de franchir. Nonobstant la ressemblance troublante de leurs abords extérieurs bardés de barbelés, il n'y a point de commune mesure entre les horreurs qui ont eu lieu dans l'univers concentrationnaire et ce qui se passe dans les camps actuels. Plus encore, les fonctions et raisons d'être des centres pour étrangers se distinguent à maints égards du programme et de la solution finale nazis.
- 6 Pourtant, si nous nous en tenons à un exemple scientifique (plutôt que militant), Marie-Claire Caloz-Tschopp tend parfois à franchir ce pas. Dans un récent ouvrage, elle reprend les analyses d'Hannah Arendt sur le totalitarisme, la *human superfluity* et l'anéantissement politique inventés au XX^{ème} siècle, rupture historique sans précédent située à l'articulation du mouvement des populations et de la souveraineté étatique, dont le « spectre » hanterait encore aujourd'hui les politiques de rétention, détention et expulsion des étrangers. Selon l'auteur, nous ne pouvons oublier qu'Auschwitz a eu lieu lorsque nous analysons les politiques d'asile et d'immigration et devons y envisager l'éventualité de traces d'anéantissement à l'œuvre dans des pratiques qui pourraient transformer nos démocraties sécuritaires en régime politique « totalitaire » : « *Ce qui est en jeu, ce n'est plus simplement exploiter des travailleurs sans passeports, ce n'est plus simplement 'surveiller et punir'. Les formes d'exploitation, de domination, de subordination qu'on observe*

évoquent une philosophie et des pratiques de colonisation (camps), d'apartheid, de racisme, et même des expériences d'extermination industrielle (Auschwitz, Hiroshima, Dresde), à l'œuvre, dans l'histoire plus ou moins récente, dans des nœuds de conflits et de violence extrême »⁷. D'autres auteurs ou associations dénoncent les lieux d'enfermement des étrangers en y voyant des nouveaux camps de travail forcé au service de l'exploitation capitaliste.

- 7 Nous accorderons à ces auteurs qu'au sein des camps et déjà pour y être assignés, les étrangers sont de fait considérés comme des humains « superflus » ou « surnuméraires » réduits à la « vie nue » sur qui tout ou presque s'avère permis. En revanche, les objectifs poursuivis par l'enfermement des migrants ne nous semblent pas pouvoir s'apparenter à une entreprise de mise à mort ni de mise au travail ; en tout cas pas à l'intérieur de ces enceintes, car nous verrons plus loin les effets qu'ils produisent au dehors. Certes, de tels lieux de claustration sont inévitablement propices à tous les dérapages et avanies ; on sait que l'enfermement de groupes humains indésirables et dérangeants – et présentés comme tels aux agents chargés de leur surveillance – conduit souvent à des tragédies. S'il est le plus notoire, le décès de Semira Adamu en Belgique est loin d'être le seul qu'ont provoqué les camps en Europe. Et avant d'en arriver là, les tentatives de suicide et automutilations se révèlent fréquentes. Certes l'expulsion vers un pays de persécution ou de troubles peut mettre en péril la vie de l'intéressé. Certes, dans certains centres les étrangers sont amenés à effectuer l'une ou l'autre tâche. Mais nous ne pouvons en déduire qu'il s'agit là de la finalité de l'institution. La plupart des migrants ne demeurent pas incarcérés durant de longues périodes dans les camps et en sortent vivants. Si les détenus travaillent dans les centres fermés belges, c'est qu'ils en ont la possibilité, accordée par l'Etat en 1996 comme une faveur destinée à rendre supportable la prolongation de la durée de détention, et perçue comme telle par les migrants. Les tâches sont faiblement rémunérées et portent sur les travaux d'entretien du centre ou de traduction. Il n'y a pas de quoi occuper tout le monde et les détenus se « battent » pour pouvoir travailler. Pas le moindre processus d'exploitation économique...

Le camp au prisme du dispositif

- 8 Le recours au mot « camp » ne renvoie pas intrinsèquement à l'expérience totalitaire mais désigne – sans euphémisme – des lieux de maintien sous contrôle de groupes d'humains indésirables, donc par la force des choses, des zones de restriction ou privation de droits. C'est en ce sens, et sans souscrire à l'interprétation présentée ci-dessus, que nous l'utilisons. Eviter les amalgames avec les régimes totalitaires n'interdit évidemment pas de dresser la généalogie des camps afin de voir dans quelle descendance ils s'inscrivent (camps d'internement, prisons)⁸. Cette filiation relève, selon nous, davantage d'un recyclage d'infrastructures au service d'autres fonctions et ciblant de nouvelles catégories de populations que d'un retour à d'anciens projets. Des lieux qui ont déjà servi de mécanisme de mise à l'écart, d'intimidation voire d'expérimentation de techniques de pouvoir se renouvellent en recréant leur objet en fonction du contexte et des enjeux sociétaux en mutation à des fins d'autoperpétuation, selon une logique institutionnelle bien connue. En témoigne cet exemple belge : suite à l'abolition de la loi sur le vagabondage, les bâtiments de l'ancienne prison de Merksplas qui « hébergeaient » les vagabonds ont été réaffectés, en mars 1994, aux nouveaux errants que sont les migrants. Et si l'on remonte plus loin dans l'histoire, les vagabonds avaient pris la place des lépreux, suivis par les insensés, les vénériens, les libertins, etc. dans les structures ou dispositifs de

ségrégation mis en place à l'époque des léproseries. Comme le détaille l'Histoire de la folie à l'âge classique, bien des siècles après la disparition de la lèpre, resteront « *les images qui s'étaient attachées au personnage du lépreux ; c'est le sens de cette exclusion, l'importance dans le groupe social de cette figure insistante et redoutable qu'on n'écarte pas sans avoir tracé autour d'elle un cercle sacré* »⁹. Nous pourrions détailler plus avant les similitudes entre les vagabonds sous l'Ancien Régime et les migrants ou les « surnuméraires » aujourd'hui (nous verrons que la société postindustrielle voit réapparaître des situations préindustrielles)¹⁰. Si des pratiques ou des institutions se reproduisent, elles sont à chaque époque réinvesties de sens par la société qui les met en œuvre en fonction des représentations dominantes.

- 9 Les camps pour étrangers ne s'inscrivent ni dans la construction d'une « Europe forteresse », ni dans celle d'une « Europe passoire », autre version moins radicale des deux écueils. Nous voulons y voir des formes originales d'enfermement caractéristiques de la période postmoderne et révélatrices de transformations socio-économico-politiques à l'ère de la mondialisation et du néolibéralisme sécuritaire. Des formes nouvelles d'internement où il n'est plus question ni même possible de fermer toutes les frontières ni d'enfermer tous ceux qui les auraient franchies mais d'ériger des frontières symboliques et de gérer des flux en vue d'un contrôle optimum. Les camps s'avèrent alors des institutions cruciales au sein de stratégies ambiguës dont les énoncés affichés diffèrent, souvent sciemment, des effets concrètement produits.
- 10 Dans cette perspective, nous nous inspirerons des travaux de Michel Foucault afin de voir dans le camp – et en particulier dans le centre fermé belge – un lieu central, un noeud révélateur, une instance autant symbolique que de matérialisation d'un *dispositif*¹¹ plus vaste de contrôle des flux migratoires. Ceci nous amène à aborder les politiques de l'immigration – à l'instar de Foucault à l'égard de la criminalité ou de la sexualité – comme des laboratoires d'une biopolitique plus générale, plus vaste et plus diffuse. Les étrangers comme les délinquants incarneraient, d'une part, le terrain d'expérimentation et, d'autre part, la menace légitimante de tout nouveau dispositif de pouvoir. Cela ne veut pas dire que ces politiques réalisent complètement leur programme ni que les camps en soient l'application parfaite mais qu'en ces lieux de tensions exacerbées se concentrent de manière révélatrice des mécanismes de pouvoir dispersés dans le reste de la société.
- 11 Ne s'intéressant pas qu'aux seuls effets répressifs des dispositifs de pouvoir pour les replacer dans la série de leurs effets positifs, Foucault invite à mesurer l'écart qui sépare les discours officiels des pratiques sociales réelles, ou dans les termes de Merton, décrypter les fonctions latentes que cachent les fonctions manifestes d'une institution. Si l'inefficacité pratique du dispositif eu égard à ses objectifs affichés n'est pas remise en question, c'est, d'une part, qu'elle fait partie du fonctionnement du dispositif, en assure la perpétuation et remplit d'autres fonctions inavouées, d'autre part, qu'elle s'inscrit dans un système plus vaste, dans un schéma de société intériorisé par tous.

Inefficace fermeture, effrayante fermeture

- 12 La fonction principale, officielle et manifeste des camps pour étrangers ambitionne de les empêcher d'entrer sur un territoire national avant qu'ils n'y soient autorisés et, surtout, si tel n'est pas le cas, à pouvoir organiser efficacement leur éloignement. Dans les centres belges, « *l'accueil s'organise toujours en fonction de l'organisation du rapatriement ou du refoulement de l'intéressé vers son pays d'origine ou vers un autre pays* ». L'ensemble du

personnel (agents de sécurité mais aussi assistants sociaux, médecins, infirmiers et psychologues) a pour mission de maintenir les étrangers dans le centre, de les « préparer à leur éloignement » et de « les inciter au respect de la décision prise »¹². La démographie de ces centres met en évidence un taux très élevé de roulement, signifiant que les personnes quittent régulièrement les camps or, dans bon nombre de cas, la sortie consiste en une libération soit parce que la demande d'accès au territoire a été approuvée ou que la détention était injustifiée, soit parce que l'éloignement n'a pu être effectué dans le délai légal. Ce dernier cas s'avère de loin le plus fréquent. La personne est libérée, par défaut de légalité de la détention, mais n'est pas pour autant autorisée à pénétrer ou demeurer sur le territoire. Les autorités ne peuvent ignorer que cet étranger restera forcément sur le territoire et disparaîtra dans les interstices de la société et les circuits clandestins. Dans les centres belges, le taux d'éloignement ne représente même pas 50% des départs. Plus de la moitié des détenus sont donc incarcérés soit inutilement (puisque l'on n'a pas réussi à les rapatrier) soit abusivement (puisque'ils ne devaient pas être rapatriés). Pourtant, ces dispositifs engendrent des frais exorbitants (financiers, symboliques et humains) et leur utilité n'est jamais remise en question.

- 13 De même, plus globalement, si l'effet visé officiellement par les politiques de contrôles des flux migratoires consiste à les limiter, à lutter contre la clandestinité ou les abus du droit d'asile et à pacifier l'espace public, force est de constater que les mesures se révèlent assez inefficaces face à l'ampleur d'un mouvement désormais irréversible : des étrangers continuent de pénétrer légalement ou illégalement sur le territoire et sont toujours en rapport apparent de concurrence avec les travailleurs ou allocataires d'aide sociale nationaux. Ces mesures semblent même contre-productives et le résultat aux antipodes des objectifs puisque la fermeture des frontières favorise l'immigration clandestine et d'installation alors que l'ouverture stimulerait des migrations de passage. De même, contrairement à ce qui est prétendu, entre autre par les instances européennes¹³, une telle politique de fermeture et de suspicion à l'égard des nouveaux migrants entrave « l'intégration » des étrangers établis de longue date. La majoration des conditions d'admissibilité, l'intensification des contrôles, la menace virtuelle de la détention et l'expulsion poussent les illégaux dans des situations toujours plus précaires qui servent de fonds de commerce aux trafiquants de faux documents, aux filières et réseaux de travail clandestin ou de prostitution.
- 14 Cette politique étant reconduite par chacune de ses réformes, ses échecs autant que ses dérives ou ses condamnations par des organismes de défense des droits humains, ne suscitant quasiment aucune réaction ni contestation, on peut penser qu'elle remplit, avec bien plus d'efficacité, d'autres fonctions et produit des effets implicites non dépourvus d'intérêt. A notre sens, les effets de pouvoir se localisent autant si ce n'est plus à l'extérieur (où ils sont mis en spectacle) des camps qu'en leur sein (où ils sont mis à l'ombre). Les fonctions implicites sont de plusieurs ordres :

Fonctions symboliques, idéologiques et spectaculaires

- 15 Des effets d'annonce ou de représentations'adressent à trois types de publics. Tout d'abord, il s'agit de dissuader les candidats à l'immigration par la menace de l'incarcération et l'expulsion musclée, moins en vue de tarir complètement leurs arrivées qu'à dessein d'optimiser une gestion préventive et proactive des flux migratoires. Ensuite, aux étrangers présents sur le territoire, on leur assène le devoir d'intégration sous peine

d'être amalgamés aux nouveaux indésirables afin de les confiner dans l'invisibilité, de les contraindre à la docilité et l'irréprochabilité. Enfin, à l'égard de l'électorat national, la charge symbolique du dispositif sert, selon une ambiguïté ou circularité entretenue, aussi bien à inquiéter qu'à rassurer. De fait, à première vue, le discours politique adresse des signes forts à l'opinion publique, cherche à lui montrer que des mesures spectaculaires sont prises afin de calmer ses craintes, soi-disant pour étouffer son racisme latent et la détourner des partis d'extrême droite mais également, de manière moins avouée, pour redonner une apparence de consistance à un pouvoir politique en perte de souveraineté et de crédibilité. Pourtant, force est de constater que ce sont l'arsenal répressif et les discours alarmant déployés face aux nouvelles menaces que représenterait l'immigration qui nourrissent et propagent la perception négative de l'étranger, qui favorisent la suspicion et le repli sur soi, la xénophobie et les amalgames, qui attisent et canalisent les peurs et incertitudes diffuses des gens... En outre, ces discours et mesures véhiculent un message sous-jacent susceptible de désamorcer la critique sociale : puisque tant de migrants se poussent à nos portes, c'est que notre situation n'est pas si déplorable... Le rôle symbolique de bouc émissaire joué par l'étranger reste d'actualité, appelé par le discours de crise, cheval de bataille du néolibéralisme triomphant pour justifier des politiques dites d'austérité et renforcer la cohésion sociale mise à mal par la même idéologie. Ainsi, la faible efficacité du dispositif ne l'empêche nullement de produire de forts effets symboliques en termes de labellisation négative des migrants (entretenant par là les discriminations à leur égard) et de détournement de l'attention du public vis-à-vis de l'absence de politique dans d'autres domaines. Terroriser les étrangers et inquiéter/rassurer les nationaux : il serait moins question de pacifier l'espace public que l'opinion publique.

Fonctions politiques

- 16 Des auteurs comme Noiriel et Balibar ont montré comment les Etats-nations modernes ont édifié leur souveraineté sur le nationalisme défini, forgé et consolidé essentiellement par désignation et différenciation des étrangers. Aujourd'hui, alors que tant les frontières et la souveraineté de l'Etat-nation¹⁴ que ses fonctions sociales sont mises à mal, tout se passe comme si les processus qui avaient permis de cimenter la nation et de légitimer l'Etat essayaient d'être reconduits face à ses vacillements. La définition de la citoyenneté, des droits et devoirs de chacun, tout comme les rapports à l'administration, demeurent toujours marqués par la distinction entre nationaux et étrangers. La perméabilité des frontières territoriales s'accompagne d'une démultiplication de nouvelles frontières sociales mouvantes, modulables et modulantes, invisibles sur les cartes mais matérialisées dans les règlements administratifs et dans les pratiques sociales ou policières, « frontières intérieures » entre populations différentes par leur origine et leur place dans la division du travail¹⁵. Les frontières visent désormais moins à protéger ou séparer des territoires que des « identités », « ethnies » ou « civilisations ». La stigmatisation des étrangers cherche – avec un succès très relatif, voire des effets contraires – toujours à remplir cette fonction politique de renforcement de la cohésion nationale (ou européenne).

Fonctions policières

- 17 Lors de la délivrance des visas, des contrôles aux frontières ou d'identité, des auditions, de la détention, etc. peuvent être récoltées des informations sur les étrangers (identités,

appartenances, trajectoires, mouvements, circuits, réseaux). Ces renseignements ordonnancés, codifiés et catégorisés composent des bases de données internationales (SIS, SIS II, Eurodac, FADO, Europol, Eurojust, Ties, DGPS, Sirene,...), manipulées par des cellules d'analyses proactives chargées de définir des groupes cibles inquiétants ou indésirables, d'établir des profils types de migrants, d'anticiper des flux, et de gérer des risques. Le dispositif offre ensuite des possibilités de gestion ou de contrôle plutôt que de suppression des illégalismes et des activités maffieuses¹⁶. Selon Didier Bigo, la connaissance affinée demeure la ressource la plus significative dans la gestion des populations ; elle permet de filtrer ceux qu'il faut surveiller en évitant un engorgement de la machine répressive et en atténuant son image négative. Ce dispositif se perfectionne continuellement grâce aux nouvelles techniques d'identification biométrique telles que le passeport électronique, la numérisation des empreintes digitales et rétiniennes, les détecteurs de pulsations cardiaques, les caméras thermiques et radars longue distance,... La surveillance panoptique se perfectionne ainsi grâce au « superpanoptique ». Par ce concept, Mark Poster désigne les cartes de crédits et bases de données qui, par la somme illimitée d'informations collectées sur les individus, exercent des fonctions de surveillance et de normalisation : les gens s'inquiètent de ce que les banques de données connaissent d'eux et modifient leurs conduites en conséquence. Outre la constitution des savoirs dont le pouvoir a besoin, ce dispositif permet de suivre les individus à la trace, de contrôler et d'orienter leurs comportements¹⁷.

- 18 En matière de mouvement des personnes, les appareils superpanoptiques permettent d'opérer la sélection entre ceux qui sont incités à franchir les frontières et ceux qui n'y ont pas droit : d'un côté, les nantis du monde de la consommation pour qui la frontière équivaut à une formalité d'embarcation et un point de reconnaissance symbolique de leur statut social et de leur droit à la mobilité ; de l'autre côté, les déshérités du monde de la misère pour qui la frontière équivaut à un point d'achoppement presque infranchissable et un point de chute où ils échouent sans cesse. En d'autres termes ceux qui font circuler les capitaux et ceux que les capitaux font circuler, ou encore, ceux que Bauman – élevant la mobilité au rang de principal facteur de stratification sociale de notre temps – nomme les « touristes » ou les « mondiaux » et ceux qu'il appelle les « vagabonds » ou les « locaux ». Les techniques superpanoptiques participent alors à cet autre avatar du panoptique qu'est le dispositif Banoptique de Didier Bigo. Celui-ci ne vise plus à immobiliser et dresser tous les corps mais à extraire les différences signifiantes et suivre le plus rapidement possible les mouvements (à l'inverse des principes d'Einstein, cette microphysique quantique du pouvoir tente de connaître aussi bien la vitesse que la position des individus). Comme le notait Habermas (à mille lieues d'appartenir à la même famille intellectuelle), les nouvelles modalités de contrôle se situent désormais moins dans l'espace que dans le temps, on passe du « souverain du territoire » au « maître de la vitesse »¹⁸. Branché sur son époque, le modèle banoptique s'inspire moins de l'optique et de l'architecture que du virtuel et de l'informatique : « *Ce dispositif apparaît comme le montage virtuel (morphing) de toutes les positions des individus au sein des flux. D'une image initiale (l'immigré, le jeune de banlieue) à une image finale (le terroriste, le trafiquant), on reconstitue virtuellement toutes les étapes de la transformation. A cet égard, ce dispositif dissèque moins les corps qu'il ne canalise des flux. Comme le dispositif panoptique, ce dispositif de morphing produit un 'savoir', produit des énoncés sur les menaces, la sécurité renforçant la croyance dans une capacité de décrypter, avant l'individu lui-même, quels seront ses trajectoires, ses parcours* »¹⁹. La lutte contre l'immigration clandestine sert ainsi à expérimenter,

affiner, consolider et justifier les appareils policiers et les nouvelles techniques de surveillance et de contrôle qui peuvent ensuite aisément être mobilisés pour d'autres groupes cibles ou populations à risque.

Fonctions économiques

- 19 En faisant peser, telle une épée de Damoclès sur leur tête, la menace des contrôles, de l'incarcération et de l'expulsion, le dispositif de contrôle des flux migratoires augmente la précarité et la vulnérabilité des étrangers et, par là, les livre à la merci des exploiters peu scrupuleux. Nous avons par ailleurs vu comment les camps produisaient officiellement des sans-papiers suite à l'impossibilité d'éloigner l'étranger dans le délai légal. Pour la plupart, ces sans-papiers iront grossir les rangs des travailleurs non déclarés, flexibles et corvéables à merci. Plus que tout autre, le sans-papiers, sans protection sociale ni force revendicative, terré par la peur des contrôles, incarne le prototype de la main-d'œuvre modulable, utilisable à toute heure et facilement congédiable. Autant la production fordiste avait besoin de travailleurs (nationaux ou immigrés) fidèles et salariés, totalement pris en charge et aliénés par les systèmes disciplinaires du patronage et le salariat dans les grandes entreprises et les cités ouvrières, autant, aujourd'hui, la production post-fordiste requiert une dérégulation toujours plus poussée du rapport salarial au sein duquel les étrangers illégaux sont utilisés à la fois comme « armée industrielle de réserve », comme instruments de pression sur les travailleurs légaux et nationaux, comme « cobayes » pour l'expérimentation de nouvelles conditions de travail, et comme « matelas protecteurs » pour amortir les chocs sociaux et politiques qu'engendrent ces nouveaux rapports de production²⁰. La « délocalisation sur place » participe aux stratégies managériales d'externalisation des coûts salariaux, notamment *via* des chaînes de sous-traitance en cascade²¹. Elle est particulièrement prisée dans les emplois socialement dépréciés et les secteurs économiques à faible productivité, forte intensité de main-d'œuvre et faible intensité de capital, devant répondre très rapidement à une demande en petite quantité et perpétuel renouvellement qui constituent de véritables niches ethniques tels que les services de nettoyage, le bâtiment, l'« hôtellerie », l'horticulture saisonnière, la mécanique automobile ou le travail domestique. Etant donné le système fiscal en vigueur, elle est structurellement nécessaire au maintien de segments sectoriels entiers de l'économie (ce sont parfois les gains soutirés à la sous-traitance qui permettent de maintenir l'emploi des travailleurs déclarés). Si c'est une perspective d'instrumentalisation économique qui a inspiré les premières politiques de l'immigration suite aux deux guerres mondiales, tout comme c'est dans cette même optique qu'après la crise pétrolière et la montée du chômage, la plupart des Etats européens ont décidé la politique dite « d'immigration zéro » en 1974, il semble que le caractère toujours plus restrictif ou répressif des politiques actuelles s'inscrit encore dans cette logique : l'immigration irrégulière mise au service de la dérégulation économique. Logique pas forcément intentionnelle mais au vu de l'absence évidente de volonté politique de lutter contre le travail illégal, les gouvernements tolèrent clairement cette situation.
- 20 Derrière les discours sécuritaires forts, il faut bien se rendre compte que l'Etat n'a pas les moyens matériels d'expulser tous les irréguliers et qu'un contrôle de tous ne pourrait s'opérer sans glisser vers un Etat totalitaire ou policier. La politique de contrôle des flux migratoires se révèle alors ambiguë ou hypocrite en ce qu'elle doit être à la fois

suffisamment répressive pour assurer la précarité et vulnérabilité des sans-papiers et à la fois suffisamment indulgente pour que des migrants continuent à venir fournir le marché du travail clandestin. Il s'agit de tolérer pratiquement une majorité de clandestins sans les tolérer discursivement, de les précariser sans leur accorder de droits et d'en expulser une minorité à dessein de faire pression sur les autres, de soutenir le discours sécuritaire et de gérer avec anticipation des risques de fortes migrations. Nous irions jusqu'à envisager le dispositif de contrôle des flux migratoires comme un système de gestion à flux tendus de la main-d'œuvre précaire. Ainsi donc – paraphrasant Foucault – au constat que le camp échoue à réduire les migrations, il faut peut-être substituer l'hypothèse qu'il a fort bien réussi à produire une certaine figure de l'étranger, type spécifié, forme politiquement ou économiquement moins dangereuse – à la limite utilisable – de migrant ; à produire des illégaux, milieu apparemment marginalisé mais centralement contrôlé... L'ensemble du dispositif de contrôle des flux migratoires contribue à confiner l'étranger dans l'image, la place et le rôle que lui réservent nos sociétés : il n'est plus question de discipliner une masse de travailleurs immigrés mais de gérer les effets indésirables de la mondialisation des échanges et d'utiliser la précarité de l'immigration irrégulière pour expérimenter ou asseoir davantage les appareils répressifs, la dérégulation du rapport salarial et la flexibilisation fonctionnelle ou numérique du travail.

Le monde et les temps changent...

- 21 Ceci nous amène à la seconde raison avancée par Foucault pour expliquer la perpétuation d'un dispositif malgré ses échecs. A l'époque moderne, la prison prenait place aux côtés d'autres institutions, telles l'école ou la caserne, dans un modèle de *société disciplinaire* dont le fonctionnement reposait sur le diagramme panoptique²². Nous faisons l'hypothèse qu'aujourd'hui – à l'époque « postmoderne » – si le dispositif de contrôle des flux migratoires n'est pas remis en cause, c'est qu'il participe à un ensemble plus vaste que nous appelons la *société de contrôle sécuritaire*.
- 22 Bien qu'au cours de l'époque moderne, des camps d'internement aient parfois été érigés pour faire face à des situations de crise, on ne peut pas dire que les camps pour étrangers représentaient un pilier de la société disciplinaire aux côtés des établissements que présente Foucault. Leur généralisation et insertion dans le fonctionnement courant du système politique et social demeurent assez récentes. Lorsqu'en 1974 fut décrétée la fin de l'immigration de travail, les demandeurs d'asile ne posaient pas le moindre problème, les Etats européens se faisaient un honneur de les accueillir et de les protéger. C'est à partir de la seconde moitié des années 1980, lorsqu'on s'est aperçu que la majorité des étrangers qui tentaient d'entrer en Europe utilisaient la porte de l'asile, que le débat politique et les réformes législatives concernant les étrangers se sont focalisés sur les demandeurs d'asile. Dès lors qu'il a commencé à poser problème à l'Etat, non seulement quantitativement mais qualitativement (suspicion d'abus de la procédure), l'asile s'est vu de plus en plus envisagé sous l'angle gestionnaire et policier qui caractérisait jusque là la politique de l'immigration et a donné lieu au déploiement de nouveaux instruments politiques, tels que les centres. En renfort de motivations pragmatiques, des impératifs sécuritaires – nourris d'une criminalisation des migrants y compris les réfugiés potentiels et d'une sécurisation croissante des questions liées à l'immigration – ont permis à ces

« outils » de se mettre en place dans et face à l'urgence en contournant les objections éthiques, démocratiques ou humanitaires.

- 23 Outre sa généalogie, une analyse minutieuse du camp doit être attentive à ce qui le distingue des prisons, par-delà leurs ressemblances apparentes telles que : agencement architectural (parfois installés dans d'anciennes prisons), système de surveillance et sanctions normalisatrices, dossiers individuels avec prises de photos d'identité et d'empreintes digitales à l'admission, logique disciplinaire répartissant les détenus dans un espace quadrillé, réglant minutieusement leur emploi du temps, surveillant chacun de leurs faits et gestes... A l'inverse des établissements disciplinaires, les camps ne visent nullement à faire travailler les détenus ou à les discipliner pour fabriquer des individus « utiles et dociles » ; ils se contentent de les immobiliser momentanément, de les intimider et de les discipliner pour les conditionner à leur rapatriement forcé. Alors que les institutions disciplinaires visaient à intégrer et dresser les masses, les camps ne touchent qu'une minorité de migrants qu'il ne s'agit en aucun cas d'intégrer. A l'instar de la prison, nous y voyons des chambres noires où peuvent se révéler les traits et contours non de la société disciplinaire mais de celle qui lui succède sous nos yeux.
- 24 Depuis la révolution industrielle et la constitution de l'Etat-nation moderne concomitantes de l'émergence des disciplines, de nombreux paramètres ont changé et expliquent l'évolution vers la société de contrôle sécuritaire. Trois grandes lignes caractérisent cette évolution : le rythme exponentiel des innovations technologiques, les métamorphoses du capitalisme issues de sa dynamique d'expansion infinie autant que des résistances ou crises qu'il rencontre, et une certaine débâcle de la souveraineté étatique. Selon nous, les mécanismes sécuritaires sont à la mondialisation et à la production post-fordiste, ce que les disciplines étaient à l'intégration nationale et à la production fordiste. Le diagramme de contrôle sécuritaire soutient aussi bien le fonctionnement du système économique et politique néolibéral que la gestion de ses ratés, dérives ou contradictions. Aussi doit-il combiner une dérégulation généralisée (de l'économie comme des politiques migratoires) avec un contrôle fort de certains risques qu'elle engendre²³.

Ambiguïtés sécuritaires

- 25 Pour intégrer toutes ses composantes hétérogènes et ses nombreuses contradictions dans un même diagramme, il importe de saisir le caractère profondément ambigu du contrôle sécuritaire qui fonctionne grâce à de multiples discordances ou équivoques. Ambiguïté qui surgit d'emblée lorsqu'on entend que c'est au nom de la défense de la liberté que tant de mesures liberticides sont adoptées, que c'est au nom de la démocratie et du droit que des mesures d'exception et de restriction des droits s'imposent et que c'est au nom de la lutte contre l'exclusion que sont menées des politiques sécuritaires qui excluent de plus en plus de catégories d'individus. Ambiguïté du mélange entre prophylaxie et police : avec Althusser et Balibar, nous pouvons dire que les structures principalement répressives fonctionnent également « à la protection » tout comme les structures principalement protectrices fonctionnent simultanément « à la répression »²⁴.
- 26 La dualisation n'étant pas un phénomène mineur de nos sociétés mondialisées, cette ambiguïté se clarifie lorsqu'on distingue les publics visés. En effet le diagramme sécuritaire déploie, pour le plus grand nombre et dans l'ensemble du champ social, de nouveaux dispositifs de contrôle invisible et d'intériorisation des normes tandis que pour certains groupes cibles et dans certaines zones d'exception, il revient à des techniques

spectaculaires de soumission et d'exclusion brutales. L'ambiguïté du mot « peuple » (relevée par Brossat et Agamben) exprime cette division de la population en ce qu'il désigne tantôt l'ensemble du corps politique intégral (la Population), tantôt le sous-ensemble du bas peuple des misérables et indésirables (les classes populaires). Pour l'un, l'inclusion et la citoyenneté, pour l'autre, l'exclusion et la vie nue.

Du côté productif du pouvoir :

- 27 Pour la majorité et le fonctionnement courant du système, il s'agit de prendre le relais des techniques disciplinaires propres à la manufacture et devenues totalement inadéquates pour assujettir les forces productives dans un contexte de désindustrialisation, dématérialisation et déterritorialisation de la production. La production à flux tendus et le management participatif requièrent des individus – producteurs et consommateurs – flexibles, modulables et mobilisables. Les stratégies de « néo-management », la formation continue et l'évaluation permanente, les dispositifs superpanoptiques et synoptiques²⁵, soutenus par un « esprit » au sens wébérien que Boltanski et Chiapello ont décortiqué et reconstitué sous le concept de « cité par projet », sont autant de machines qui sélectionnent ce type d'individus et rendent ces conditions de travail non seulement possibles et acceptables mais enviabiles. De nouvelles dominations insidieuses s'installent par le maniement managérial de la menace à la précarisation. Le profit capitaliste reposant désormais moins sur la production matérielle que sur la production immatérielle et sur la spéculation à partir de la consommation et l'épargne des ménages, les comportements sont induits par des technologies de communication affective (management par l'affect et l'investissement personnel, médias de masse spectaculaires et synoptiques) ou électronique (Internet, cartes à puces, superpanoptiques). Aux masses sous-socialisées à discipliner par une série d'institutions, succède une foule d'individus hédonistes et raisonnables dont il s'agit d'orienter la consommation en jouant sur leur recherche de plaisir et aptitude au calcul rationnel. Dans ses derniers cours sur la naissance de la biopolitique, Foucault indiquait comment la gouvernementalité libérale requiert la production, l'encadrement et la canalisation de libertés *via* des processus de régulation biopolitique. De ce côté-ci du peuple, nous retrouvons les « touristes » ou « mondiaux » de Bauman, poussés à circuler sans cesse (notamment pour que circule l'argent) par les dispositifs normalisateurs ; les machines à « conduire des conduites » conduisent ici avant tout des déplacements. Partout sont chantées les louanges de la mobilité, du dépassement des limites spatiales, de l'extension des réseaux... « *L'exigence de légèreté suppose d'abord le renoncement à la stabilité, à l'enracinement, à l'attachement au local, à la sécurité des liens frayés de longue date* »²⁶. A force de célébration et d'incitation, la liberté de circulation s'apparente plutôt à un conditionnement voire une obligation de circulation.

Du côté répressif du pouvoir :

- 28 Le néolibéralisme n'est cependant pas sans reste ni dérives ou contradictions, aussi doit-il simultanément gérer et contenir le nombre croissant des exclus des nouvelles machines de sélection ainsi que les risques qu'occasionnent de fausses concurrences, l'angoisse d'un avenir précaire et l'étroite juxtaposition de populations et de niveaux de production extrêmement différents. Afin d'administrer – de manager – ces espaces mixtes, le contrôle sécuritaire recourt en partie aux nouvelles technologies de surveillance mais

aussi, pour certains groupes cibles, exclus de toute possibilité de mobilité, à de très vieilles pratiques de souveraineté. Alors que le fordisme et les disciplines cherchaient à intégrer les masses dont les forces productives leur étaient nécessaires, aujourd'hui de plus en plus d'humains se révèlent de trop ou problématiques pour le capitalisme mondial intégré. Population en voie d'expansion qu'avec Robert Castel nous appelons les « surnuméraires »²⁷. Il s'agit d'individus jugés inutiles pour le système de production et/ou indésirables pour l'ordre social. Déqualifiés économiquement, civiquement et politiquement, dispersés, sérialisés, impuissants ne disposant pas de la moindre conscience collective ni possibilité d'organisation, il ne leur reste que la résignation ou la rage, souvent autodestructrice. C'est pourquoi les dispositifs sécuritaires, chargés de protéger la population intégrée, cherchent à les contenir soit en les occupant malgré leur inutilité (passage du « *welfare* » ou « *workfare State* », activation, retour du diagramme de la responsabilité) soit, pour les irrécupérables, en les casant dans des zones d'exception telles que les banlieues-ghettos, les prisons et les camps. Ce sont dans ces enclosures destinées aux indésirables que nous assistons à des réminiscences d'Ancien Régime puisque le pouvoir étatique ou policier peut réaffirmer avec violence la toute puissance de sa souveraineté sur des individus dépouillés de tout statut politique et de toute protection juridique, réduits à la « vie nue » (Agamben) ou à « l'homme jetable » (Ogilvie). Castel note également que l'aggravation de la flexibilité et la précarité nous ramène en deçà du salariat, au « louage de service » contraignant un nombre croissant de surnuméraires à vivre « au jour, la journée » comme au temps du paupérisme. Ici surgissent alors des pratiques illibérales au sein du libéralisme, non pas à titre accidentel mais comme partie prenante de son fonctionnement, l'exceptionnalisme constituant désormais une de ses conditions de maintien et de déploiement. D'après l'étude de Jean-Claude Paye, la limitation des libertés se trouve de plus en plus inscrite dans le droit et la dualité entre Etat de droit et organisation de la violence pure – qui recouvrait jadis la structure d'une société nationale appliquant le droit à son intérieur et l'abolissant vis-à-vis de son extérieur – se brouille au sein d'un *Empire* qui n'a plus de dehors²⁸. De ce côté-là du peuple, ce sont les « vagabonds » ou « locaux » de Bauman que nous retrouvons. Ceux-là, les dispositifs de contrôle sécuritaire s'appliquent à les surveiller, les immobiliser et les laisser à l'abandon, au plus loin des nouvelles libertés glorifiées de l'autre côté de la barrière sécuritaire.

Machines de tri

- 29 Nous l'avons vu, la sélection entre les touristes et les vagabonds est constamment opérée par des dispositifs superpanoptiques ou banoptiques. Tant la police que la justice développent des pratiques managériales visant à l'économie de la surveillance et de la répression. Pour ne pas avoir à contrôler tout le monde, il importe de pouvoir cibler – grâce aux techniques proactives (« *traduction de la logique de l'entreprise du flux tendu aux pratiques de sécurisation* »²⁹), à la compilation des banques de données et à un savoir criminologique – des populations spécifiques à qui sont associés des motifs d'indésirabilité (le profil des individus prime sur leurs faits et gestes). « *Le quadrillage du social se relâche alors sur le territoire pour une majorité définie a priori (les Européens, blancs de préférence) et se renforce pour des minorités mises en série (en particuliers les étrangers extra-communautaires venant des pays du Sud ou d'Europe orientale) et s'applique à des lieux particuliers (les banlieues)* »³⁰. Notons qu'un même individu peut – selon les situations – se

trouver aussi bien d'un côté que de l'autre de l'ambiguïté sécuritaire (à protéger ou à réprimer).

Machines étatiques ?

- 30 Une autre modalité de l'ambiguïté réside dans l'écart qui sépare les discours idéologiques des pratiques effectives. L'ambiguïté se redouble ici : alors que dans la sphère économique, on prône le laisser-faire mais pratique un contrôle plus serré et insidieux ; dans la sphère politique, on revendique une maîtrise ferme de la situation mais reste sans prise sur la réalité et accompagne la dérégulation. En raison de multiples facteurs déjà évoqués³¹, le pouvoir étatique ne peut plus affirmer son autonomie sur la scène internationale ni sa toute puissance dans les champs de la politique économique ou sociale, aussi semble-t-il se rabattre avec d'autant plus de fermeté sur les individus les plus vulnérables et autour de ses fonctions policières de gestion du territoire et des populations ou de maintien de l'ordre public. C'est pourquoi, paradoxalement, alors qu'ils ont de moins en moins de prise sur la nouvelle mobilité internationale, les Etats s'acharnent à affirmer leur souveraineté résiduelle sur le contrôle et la gestion répressive des flux migratoires. Le paradigme de la gestion des risques devient le nouveau cadre régulateur de l'action publique qui n'a plus d'autre finalité substantielle. C'est, dans les termes de Balibar, le syndrome de « l'impuissance du Tout-puissant », dans ceux de Wacquant, le passage de l'Etat social à l'Etat pénal ou encore à l'Etat social-sécuritaire selon Cartuyvels, Mary et Rea. Wacquant a d'ailleurs rallié cette dernière conception en précisant que la fin de l'Etat social ne signifie pas le retour au XIX^{ème} siècle dont il affiche les apparences mais l'invention de politiques sociales et pénales ambiguës au sein d'un Etat qu'il qualifie de « libéral-paternaliste »³², d'autant plus paternaliste, ajouterions-nous, que la peur qu'il propage infantilise.

Machines à coudre et à écrire

- 31 La souveraineté étatique réduite à son rôle policier rencontre aussi bien les attentes des multinationales qui ont besoin d'un traitement répressif des laissés pour compte du néolibéralisme, que des citoyens ordinaires désorientés par la dérégulation, la perte de repères et le discrédit jetés sur leurs représentants, rassurés de les voir agir fermement sur plus faibles qu'eux. Le recours à l'opinion publique partage lui aussi l'ambiguïté du diagramme : elle est toujours invoquée en dernier ressort par les discours sécuritaires pour justifier les mesures les plus offensives alors qu'elle est avant tout façonnée par ces mêmes discours exacerbant les menaces. La dérégulation néolibérale crée inévitablement une situation d'*insûreté* (plus aucun choix n'est sûr, plus aucune action dépourvue de risques) et d'*incertitude* (les règles du jeu s'avèrent toujours plus instables et obscures, l'avenir toujours plus incertain) que les individus sont incités, par les pratiques et discours ambiants, à traduire en termes de sentiment d'*insécurité*³³, sentiment diffus et subjectif trop souvent rabattu sur la réalité restreinte et visible de la petite délinquance. Les désordres sociaux engendrés par cette même situation et les mesures sécuritaires fortes prises par les pouvoirs en place confirment et renforcent cette traduction tout comme ils confirment le Spectacle qu'est devenu la société. L'asile et l'immigration sont loin de constituer le seul domaine où la politique actuelle se trouve réduite à des effets d'annonce et de rhétorique. Agir avant tout au niveau symbolique, de manière visible et immédiate conduit évidemment la politique à se focaliser sur les aspects les plus locaux et

tangibles de l'insécurité au détriment des facteurs plus profonds de malaise social ou de la grande délinquance aux conséquences pourtant bien plus graves que les incivilités. Dans l'univers de la politique spectacle réduite à la gestion de l'opinion, où les affaires se traitent dans l'urgence davantage par l'image et l'émotion que l'analyse et la réflexion, une déconnexion se creuse progressivement entre les discours sécuritaires qui se suffisent à eux-mêmes et la réalité du sentiment d'insécurité. La peur constitue un facteur fondamental de performativité du discours sécuritaire en ce qu'elle mobilise des affects qui font primer le fantasme sur la réalité. Ainsi derrière son impuissance apparente, le politique se révèle très puissant quant à l'efficacité discursive de sa lecture du social. Le climat de panique sécuritaire permet aux politiques sécuritaires de s'imposer avec l'assentiment général : d'après des sondages réalisés suite au 11 septembre, un nombre croissant de personnes était disposé à tolérer une surveillance accrue et une restriction du respect de la vie privée. C'est ce que Foucault annonçait lorsqu'il voyait s'établir entre l'Etat et la société un nouveau pacte de sécurité : « *L'Etat qui garantit la sécurité est un Etat qui est obligé d'intervenir dans tous les cas où la trame de la vie quotidienne est trouée par un événement singulier, exceptionnel. Du coup, la loi n'est plus adaptée ; du coup, il faut bien ces espèces d'interventions, dont le caractère exceptionnel, extra-légal, ne devra pas paraître du tout comme signe de l'arbitraire ni d'un excès de pouvoir, mais au contraire d'une sollicitude...* »³⁴.

Politiques de la peur³⁵

- 32 Comme nous l'avons signalé à propos du contrôle des flux migratoires, nous avons donc bien affaire à des dispositifs ambigus qui insécurisent autant la population qu'ils ne la sécurisent. Selon Balibar, cette double stratégie est principalement déployée par l'Etat via un « appareil de sécurité insécuritaire » dont les organes administratif, policier et judiciaire sont destinés à protéger une partie de la population tout en accroissant les risques pour une autre partie et menaçant par la « stratégie du pourtour »³⁶ certains groupes. Si le rôle de l'Etat n'est pas à négliger dans ces processus puisqu'il y va de sa relégitimation, il faut bien voir que l'ensemble du diagramme et des dispositifs qui se mettent en place relève au fond de ce que Foucault appelait de « grandes stratégies anonymes » auxquelles concourt la convergence de pratiques hétérogènes autour des impensés de l'époque. D'autres instances participent aux stratégies sécuritaires : institutions parastatales, marché, certaines associations,... et plus amplement les médias et leur goût immodéré pour l'émoi et l'effroi (la communication de la peur constitue un des ressorts essentiels des techniques synoptiques).
- 33 Comme on le voit, le sécuritaire loge bien au cœur de ce nouveau diagramme qui mobilise aussi bien des mécanismes de pouvoir disciplinaires et biopolitiques que post-disciplinaires (contrôle deleuzien, synoptique, superpanoptique, banoptique) et pré-disciplinaires (pouvoir souverain, diagramme de la responsabilité³⁷). Entre ces différentes technologies, s'observent toujours plus de connivences, de recouvrements et d'intrications ambiguës. De l'une à l'autre, nous n'observons que la continuité d'un même processus de gouvernementalité se perfectionnant, se recyclant, se modulant et s'adaptant aux modifications conjoncturelles et aux nécessités de la production ou de la perpétuation institutionnelle. Le sécuritaire³⁸, qui par ailleurs inscrit l'état d'urgence dans la durée, permet de faire fonctionner simultanément ces multiples pouvoirs. C'est en raison des risques qu'ils représentent que certains sont surveillés ou arrêtés aux frontières, c'est par la peur que d'autres sont normalisés, c'est face à la menace que l'Etat

d'exception est décrété et que la terreur s'impose dans certaines zones. Prenant une telle ampleur, nous pouvons analyser, avec Mauss et Christine Schaut³⁹, le sécuritaire comme un « fait social total » : grille de lecture, il définit les catégories structurantes des relations sociales ; enjeu et médium de communication, il fait le lien entre les gens, les agents et les institutions, unit d'un côté et divise de l'autre ; enfin, échangeur de forces, il opère conceptuellement la connexion entre les différentes modulations du pouvoir. Une pléthore de petites peurs se propage et s'incruste dans le quotidien au point que finalement règne une peur diffuse sans objet précis. Selon le notoire apologue du « Désert des tartares » et la non moins connue stratégie de l'épouvantail, se mettent progressivement en place de nouvelles formes de gouvernementalité par l'inquiétude, à ceci près que l'ennemi ou la menace se situent de moins en moins à l'extérieur pour être de plus en plus ciblés à l'intérieur. De coutume, l'Etat d'exception est décrété pour maintenir l'ordre public face à une situation exceptionnelle (guerre ou guerre civile). La société sécuritaire instaure, en quelque sorte, une situation de guerre civile mondiale permanente au sein de laquelle il s'agit moins de réagir à des troubles existants que de démanteler proactivement une menace virtuelle. Nous nous accorderons avec Jean-Claude Paye pour voir dans le coup du 11 septembre l'occasion d'une franche accélération de la mutation vers ce que nous appelons la société de contrôle sécuritaire, déjà discrètement en cours depuis de longues années. Une « aubaine » pour les politiques militaires des uns et les politiques policières des autres...

Un diagramme à peur entière

- 34 Ainsi l'ambiguïté perverse de notre modèle sécuritaire en fait bien un diagramme au sens propre du terme tournant à plein régime dans les processus circulaires démontés par Foucault ou Blanchot : un dispositif produit lui-même l'objet de son intervention pour justifier sa pérennité, de même qu'un groupe et sa normalité se définissent par détermination de ce qui leur est autre et ensuite isolent ou enferment cet autre non pour s'en débarrasser mais pour le faire persister en extériorité comme facteur de cohésion interne. Enfermer le dehors, inclure à travers l'exclusion, telles sont aussi les définitions de l'exceptionnalisme et de la mise au ban. Les dispositifs d'enfermement ne font souvent qu'effectuer et formaliser des fonctions d'extériorité : les camps oscillent entre la mise à l'écart et la mise en spectacle des étrangers surnuméraires ; situés en dehors du territoire et de l'ordre juridique normaux, ils ne leur sont pas extérieurs et y produisent des effets décisifs. Qu'elle soit nationale ou sociale, physique ou symbolique, la frontière protège de l'ennemi autant qu'elle le crée, qu'il soit extérieur ou intérieur. « Elle définit autant la sécurité qu'elle génère l'insécurité »⁴⁰. Les politiques de lutte contre l'immigration (clandestine) engendrent les réseaux migratoires (clandestins) tout comme les politiques sécuritaires génèrent le sentiment d'insécurité voire l'insécurité réelle, tout comme les instruments et décisions de la *société du risque*⁴¹ produisent de nouveaux risques. Le *capitalisme mondial intégré* produit les surnuméraires qu'il doit ensuite contrôler et contenir, ou les angoisses de la population auxquelles il doit répondre par une politique sécuritaire. Inversant la célèbre formule d'Hölderlin⁴², nous pourrions dire que là où croît ce qui sauve croît aussi le danger : ce qui protège est aussi ce qui menace... On sait depuis Foucault comment les complexes intrications de savoir/pouvoir contribuent à produire le réel. La fabrication du rebut des « sans-part »⁴³, la stigmatisation des surnuméraires comme nouvelles « classes dangereuses » ou « invasions barbares »⁴⁴, l'exacerbation des

menaces et la propagation spectaculaire de la peur permettent de réinjecter du pouvoir souverain dans une société biopolitique et une économie dérégulée. Les camps font partie intégrante de ces processus de formation d'un *continuum sécuritaire* (Bigo), ne fut-ce que par la connotation délictueuse associée à toute incarcération.

- 35 Si le panoptisme désignait le diagramme de la société disciplinaire, c'est dans les parages de la peur qu'il nous faut chercher le diagramme de la société de contrôle sécuritaire. En effet, la peur se propage dans une multitude de champs, perfectionne le pouvoir, en assure l'économie, l'efficacité et l'automatisme, établit des connexions, continuum ou amalgames créés de toutes pièces (par exemple entre crime et migration), modifie les perceptions, les savoirs et les pratiques, bref façonne une réalité nouvelle apte à s'auto-entretenir. Ce qui fait du panoptique un diagramme, c'est moins son agencement concret que son fonctionnement automatique : du fait de se croire regardés, les individus s'auto-surveillent, même s'il n'y a personne dans la tour centrale. De même, plus on a peur, plus on cherche à être protégé et surveillé, plus on se surveille ; et plus on cherche à se protéger et surveiller, plus on a peur, de sorte que le pouvoir de contrôle sécuritaire se reproduit et se renforce de lui-même.
- 36 On aura compris que les étrangers figurent aux premiers rangs des surnuméraires et que la politique restrictive de contrôle des flux migratoires constitue un dispositif exemplaire de ce diagramme, un concentré de ses ambiguïtés et un laboratoire de ses potentiels. Les techniques et discours mis au point au sein et à partir des camps pourront servir, éventuellement sous d'autres modalités, pour gérer toutes sortes de restes du système économique et social mondial, mais non en vue de se généraliser dans un régime totalitaire.

NOTES

1. Bien qu'il y ait à ce propos une certaine ambiguïté sur laquelle nous reviendrons.
2. « Cette mise à disposition n'est rien d'autre dans les faits qu'une mesure de détention. Le législateur lui-même n'est pas dupe de cette terminologie. L'article 25 de la loi commence par parler de 'mise à disposition du gouvernement' et poursuit '...le ministre ne peut toutefois prolonger cette détention'. Dans son avis, le Conseil d'Etat indique qu'il n'existe aucune distinction de fond entre les termes 'mise à disposition du gouvernement' et 'décision administrative de détention', le législateur a toutefois décidé de conserver le terme 'mise à disposition du gouvernement' dans la mesure où il vise une situation spécifique ». Voir Chapaux B., « Le droit de l'étranger détenu à la disposition de l'Office des étrangers », *Revue du droit des étrangers*, n° 93, Bruxelles, A.D.D.E., avril à juin 1997, pp. 195-196.
3. Dorzée H., Tefnin J.-F., « Entretien avec Stephan Schewebach, directeur général de l'Office des Etrangers », *Comité de soutien au Collectif contre les expulsions* (éd.), *Sans Etat d'âme - Lettres ouvertes sur Centres fermés*, Mons, éd. du Cerisier, 2003, pp. 19-20 ; 29.
4. « Rapport de la commission de la Justice », *Documents parlementaires*, Sénat, s.o. 1990-1991, proposition de loi n° 1076/1, p. 170.
5. Agamben G., *Ce qui reste d'Auschwitz - L'archive et le témoin*, trad. de l'italien par P. Alferi, Paris, Payot & Rivages, 1999 (1998), p. 131.

6. La vie nue est celle où se trouve réduit l'homo sacer, figure originaire de la vie prise dans le ban du souverain. Il s'agit d'une vie à la fois « insacriable et pourtant exposée au meurtre licite », dont la destruction ne relève ni de l'homicide, ni du sacrifice, ni de l'exécution d'une condamnation, ni d'un sacrilège. Voir Agamben G., *Homo sacer – Le pouvoir souverain et la vie nue*, trad. de l'italien par M. Raiola, Paris, Seuil, 1997 (1995), pp. 92-93.

7. Caloz-Tschopp M.-C., *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La Dispute, 2004, p. 52.

8. Les travaux de Marc Bernardot ou Nicolas Fischer seraient éclairants à cet égard.

9. Foucault M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972 (1961), p. 18.

10. Castel repère dans la question du vagabondage la manière dont se formule et s'occulte simultanément la question sociale dans la société préindustrielle. Nous pourrions faire de même avec la question des migrations dans la société postindustrielle. « Elle l'occulte parce qu'elle la déplace à l'extrême bordure de la société, jusqu'à en faire quasiment une question de police. Mais elle permet aussi de la reformuler, si l'on suit, en amont du vagabondage, la ligne de fracture qu'il révèle. On dégage alors une sorte d'effet boomerang du vagabondage : le processus par lequel une société expulse certains de ses membres oblige à s'interroger sur ce qui, en son centre, impulse cette dynamique ». Voir Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Librairie Arthème Fayard (Gallimard, « folio essais »), 1995, p. 170.

11. Dispositif de pouvoir au sens foucauldien : ensemble hétérogène et transversal de législations (loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers,...), de règlements (l'arrêté royal et les règlements d'ordre intérieur des centres, les circulaires relatives aux rapatriements forcés,...), de discours (« on ne peut pas accueillir toute la misère du monde », « nous voulons préserver les 'vrais' réfugiés »,...), d'institutions (l'Office des étrangers, la Sûreté de l'Etat,...), d'aménagements architecturaux (les centres fermés, les zones de transit,...) et de pratiques (contrôles d'identité, auditions, expulsions, etc.) qui, par le réseau qu'il établit entre ces éléments, remplit des fonctions sociales, induit des effets de pouvoir et façonne la réalité et les identités. Foucault précise que lorsqu'un dispositif se forme à un moment historique donné, c'est pour répondre à une urgence (« Cela a pu être, par exemple, la résorption d'une masse de population flottante qu'une société à économie de type essentiellement mercantiliste trouvait encombrante : il y a eu là un impératif stratégique, jouant comme matrice d'un dispositif ») mais cette fonction stratégique dominante peut évoluer. « Ensuite le dispositif se constitue proprement comme tel, et reste dispositif dans la mesure où il est le lieu d'un double processus : processus de surdétermination fonctionnelle, d'une part, puisque chaque effet, positif et négatif, voulu ou non voulu, vient entrer en résonance, ou en contradiction, avec les autres, et appelle à une reprise, à un réajustement, des éléments hétérogènes qui surgissent ça et là. Processus de perpétuel remplissage stratégique, d'autre part ». Voir Foucault M., « Le jeu de Michel ou Foucault » (1977), in *Dits et écrits*, tome II, Paris, Gallimard (« quarto »), 2001 (nouvelle édition), p. 299.

12. Arrêté Royal du 2 août 2002, *Moniteur Belge*, 12 septembre 2002.

13. Voir par exemple, « Politique d'immigration et intégration sociale des immigrés dans la Communauté européennes », Bruxelles, 14.09.1990, SEC(90)1813/3, p. 46 : « Les Etats membres doivent instaurer un contrôle efficace de leurs frontières extérieures s'ils veulent réussir leurs politiques d'intégration. Il est plus facile pour les populations nationales d'accepter l'installation d'immigrants si elles ont le sentiment que le gouvernement a la maîtrise des flux ».

14. L'effondrement du bloc de l'Est, la construction européenne, la révolution des moyens de communication virtuels et réels, une série de nouveaux phénomènes dits « naturels » tels que les bouleversements climatiques ou les épidémies, la globalisation économique, l'émergence de nouveaux acteurs internationaux (institutions, multinationales et ONGs) et la prolifération de revendications identitaires locales ou ethniques, régionales ou transnationales, sont autant de phénomènes qui ébranlent le modèle territorial, les frontières géographiques et la souveraineté

de l'Etat-nation. Negri et Hardt rassemblent la plupart de ces changements sous leur concept d'Empire qui se constituerait sous nos yeux pour succéder aux impérialismes des Etats-nations. Si certains aspects de leur modèle sont discutables, à commencer par son homogénéisation, il est incontestable qu'on observe des effets d'Empire ébranlant la souveraineté étatique.

15. Balibar E., *Les frontières de la démocratie*, Paris, La Découverte, 1992.

16. « Il faut concevoir un système pénal comme un appareil pour gérer différenciellement les illégalismes, et non point pour les supprimer tous ». Voir Foucault M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 106.

17. Poster M., « Database as Discourse, or Electronic Interpellations », in Lyon D. et Zureik E. (dir.), *Computers, Surveillance, and Privacy*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996, pp. 175-192. Bauman reprend à son compte le superpanoptique mais l'oppose au panoptique en n'y voyant une machine, non pas de discipline, de répartition, d'uniformisation et d'immobilisation mais de sélection, de séparation, d'exclusion et de mobilité grâce aux barrières électroniques et financières qui dispensent de clôtures physiques. Selon Bauman, les bases de données garantissent une plus grande mobilité : « Plus la banque de données possède d'informations à votre sujet, et plus grande est votre liberté de mouvement ». Voir Bauman Z., *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littérature, 1999 (1998), pp. 81-82. Point de vue très discutable : l'encodage dans les bases de données n'est pas le privilège d'une élite (voir les fichiers des services sociaux) et les multiples banques de données que nous venons d'évoquer ont plutôt tendance à restreindre la liberté de circulation des migrants indésirables qu'à la garantir.

18. Habermas J., *Après l'Etat nation : une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000, p. 56.

19. Bigo D., *Police en réseaux. L'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 334. Voir aussi Bigo D., « Globalisation of (in)security ? », *Traces, Sovereign Police, Global Complicity*, n° 3/2003, p. 35 (traduction de l'auteur).

20. Terray E., « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in Balibar E., Chemillier-Gendreau M., Costa-Lascoux J., Terray E. (dir.), *Sans papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte, coll. « Sur le vif », 1999, p. 19.

21. Un théoricien du néo-management, Alvin Toffler le laisse entendre : « Il est certain que, dans l'économie de demain, les très grandes firmes dépendront plus que par le passé d'une vaste sous-structure de fournisseurs de petite taille, mais d'une grande efficacité et d'une grande flexibilité – dont beaucoup seront des entreprises familiales. La résurrection actuelle des petits établissements familiaux apporte avec elle une idéologie, une éthique et un système d'information profondément antibureaucratiques ». Cité par Boltanski L. et Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p. 199.

22. Le diagramme est en quelque sorte une machine abstraite, un modèle généralisable de fonctionnement du pouvoir dans ses rapports avec la vie quotidienne des hommes et polyvalent dans ses applications, « une figure de technologie politique qu'on peut et qu'on doit détacher de tout usage spécifique ». Voir Foucault M., *Surveiller et punir*, op. cit., p. 239. C'est un schéma général qui perfectionne le pouvoir dans chacune de ses applications, un « intensificateur » et « automatiser » qui en assure l'économie et l'efficacité. Une série d'agencements concrets que sont les dispositifs le mettent en œuvre.

23. Au niveau politique : « Il est moins question, désormais, d'orienter par la règle le cadre d'un projet social ou de créer un sens collectif que de résorber au moindre mal les perturbations d'un système dont il importe de réguler les déséquilibres. Ce néofonctionnalisme de la régulation traduit une dérive gestionnaire dans laquelle contrôle et management, gestion des stocks et désengorgement de la machine (judiciaire, par exemple) l'emportent sur les préoccupations de sens et d'institution, de projet et de transformation ». Voir Cartuyvels Y., Mary P. et Rea A., « L'Etat social-sécuritaire », in Van Campenhout L. et al., *Réponses à l'insécurité – des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor (« La Noria »), 2000, p. 422.

24. Voir Balibar E., « Sûreté, sécurité, sécuritaire », *Cahiers Marxistes*, n° 200, Bruxelles, nov.-déc. 1995, p. 189.
25. Mathiesen T., « The viewer society : Michel Foucault's Panopticon revisited », *Theoretical Criminology*, may 1997, vol. 1, n° 2, pp. 215-234. Le Synoptique désigne un système où tous regardent la même chose ensemble (médiats de masse). Sans devoir recourir à la moindre coercition pour influencer les conduites, les dispositifs synoptiques fonctionnent aussi bien par séduction, acculturation, distraction que par communication de la peur. Ils participent pleinement au spectacle qui, selon Debord, constitue les rapports sociaux et tend à s'y substituer. « Le spectacle est le discours ininterrompu que l'ordre présent tient sur lui-même, son monologue élogieux. C'est l'auto-portrait du pouvoir à l'époque de sa gestion totalitaire des conditions d'existence. (...) si l'administration de cette société et tout contact entre les hommes ne peuvent plus s'exercer que par l'intermédiaire de cette puissance de communication instantanée, c'est parce que cette communication est essentiellement unilatérale ». Voir Debord G., *La Société du Spectacle*, Paris, Gallimard, 1992 (1967), thèse 24, p. 26.
26. Boltanski L., Chiapello E., op. cit., p. 183.
27. Castel R., op. cit., pp. 645-674.
28. Paye J.-C., *La fin de l'Etat de droit*, Paris, La Dispute, 2004, p. 202. La notion d'Empire est reprise à Hardt M., Negri A., *Empire*, trad. de l'américain par Canal D.-A., Paris, Exils, 2000.
29. Cartuyvels Y, Mary P., Rea A., « L'Etat social-sécuritaire », op. cit., p. 425.
30. Bigo D., *Polices en réseaux*, op. cit., p. 256.
31. Voir la note 14.
32. Wacquant L., « Socialiser, médicaliser ou pénaliser : un choix politique », entretien du 16 janvier 2003 avec Gilles Alfonsi, in *Combat face au sida*, n° 27, mars 2003.
33. Voir Bauman Z., op. cit., pp. 176-179.
34. Foucault M., « Michel Foucault : la sécurité et l'Etat », *Dits et écrits II, 1976-1988*, op. cit., p. 385.
35. Nous empruntons cet intertitre au dernier numéro de la revue *Lignes* (n° 15, octobre 2004, éd. *Lignes/Manifeste*) dont nous recommandons vivement la lecture.
36. « Mais la stratégie du pourtour est plus efficace : faire peur, faire des exemples, intimider. Agir sur cette 'population cible', comme on dit d'un mot si expressif, qui est mouvante, friable, incertaine, et qui pourrait un jour devenir inquiétante : jeunes au chômage, étudiants, lycéens, etc ». Voir Foucault M., « La stratégie du pourtour » (1979), *Dits et Ecrits II, 1976-1988*, op. cit., p. 796.
37. Dans son *Histoire de l'Etat providence : les origines de la solidarité* (Paris, Grasset & Fasquelle, 1996 (1986)), François Ewald étudie le système de gestion des risques sociaux en termes de diagramme foucauldien, le diagramme assurantiel succédant au diagramme libéral de la responsabilité et permettant un contrôle et une normalisation plus poussés et insidieux que les disciplines.
38. Il n'est pas inintéressant de noter que si le terme « sécurité » existe au moins depuis l'année 1190, ce n'est qu'en 1983 qu'est apparu le mot « sécuritaire » (d'après le *Petit Robert*, cité par Caloz-Tschopp M.-C., op. cit., p. 71). Le processus sécuritaire consiste précisément à réduire la certitude et la sûreté à la sécurité, ensuite la sécurité au sécuritaire. Par là, il va plus loin que les précédentes modalités de pouvoir qui, depuis Hobbes, gouvernaient elles aussi, d'une certaine manière, à la peur, l'effroi ou la terreur.
39. Schaut C., « Le sentiment d'insécurité comme fait social total : le cas d'un groupe de parole », Van Campenhoudt L. et al., *Réponses à l'insécurité*, op. cit., pp. 71-94.
40. Badie B., *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, p. 48.
41. Beck U., *La société du risque*, trad. de l'allemand par Laure Bernardi, Paris, Flammarion, 2001 (1986).

42. « Mais, là où il y a danger, là aussi / Croît ce qui sauve », cité dans Heidegger M., « Question de la technique », Essais et conférence, trad. française de A. Préau, Paris, Gallimard (« Tel »), 1986, p. 38.

43. Il s'agit, selon Jacques Rancière, du multiple excédentaire qui ne cesse de se reproduire sans loi ni nécessité et qui doit aujourd'hui, dans une politique policière, « être exclu du consensus, être exclu pour que le consensus soit ». A l'inverse, dans une politique d'émancipation et d'égalité, le peuple doit inscrire « le compte des incompétes ou la part des sans-part ». Voir Rancière J., *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique (Gallimard, « folio essais »), 1998, pp. 187 ; 235.

44. Le paradoxe consistant à présenter ceux dont l'existence comporte le maximum d'insécurité (les précaires ou les réfugiés) comme facteur principal d'insécurité... La peur de l'exclusion engendre l'effet pervers de désigner les exclus – victimes du système – comme un danger pour ce système. C'est l'insécurité réelle dans leur pays d'origine qui pousse les réfugiés (voire les migrants en général) à l'exil, et c'est la sécurité qu'ils viennent chercher dans nos pays. « Présenter le politiquement faible comme dangereux pour le politiquement fort, ou le pauvre comme dangereux pour le riche, c'est ainsi présenter le dominant non comme profiteur, mais comme garant de l'ordre et de la sécurité ; mais c'est aussi créer, par la discrimination, les conditions de l'insécurité sociale pour s'affirmer en recours sécuritaire ». Voir Vollaire C., « Modulations politiques et manipulations sécuritaires de la peur », *Lignes*, n° 15, octobre 2004, Paris, Lignes/Manifeste, p. 50.

RÉSUMÉS

Contrairement aux discours officiels qui les banalisent, les centres pour étrangers sont à proprement parler des camps, c'est-à-dire des lieux de maintien sous contrôle de groupes d'humains indésirables. Ils ne sont pas pour autant comparables aux camps de déportation ou d'extermination propres aux régimes totalitaires : leurs fonctionnement et fonctions en diffèrent énormément. Parallèlement voire en opposition à leurs fonctions officielles (limiter les flux migratoires et organiser le rapatriement des étrangers non admis), les camps pour étrangers effectuent une série de fonctions officieuses ou d'effets de pouvoir qui se situent davantage à l'extérieur qu'à l'intérieur des camps. Ces fonctions sont d'ordres symbolique, politique, policier et économique. L'ensemble du dispositif de contrôle des flux migratoires contribue à confiner l'étranger dans l'image, la place et le rôle que lui réservent nos sociétés : il n'est plus question de discipliner une masse de travailleurs immigrés mais de gérer les effets indésirables de la mondialisation des échanges et d'utiliser la précarité de l'immigration irrégulière pour expérimenter ou asseoir davantage les appareils répressifs, la dérégulation du rapport salarial et la flexibilisation fonctionnelle ou numérique du travail. De sorte que le fonctionnement réel et symbolique des camps s'inscrive dans un schéma de société plus global : le néolibéralisme sécuritaire. La société de contrôle sécuritaire succède à la société disciplinaire de Foucault : les mécanismes sécuritaires sont à la mondialisation et à la production post-fordiste, ce que les disciplines étaient à l'intégration nationale et à la production fordiste. La peur qui façonne de nouvelles réalités, justifie et fait fonctionner automatiquement le pouvoir sécuritaire en constitue le *diagramme*.

Contrarily to the official discourses making them commonplace, the detention centres for foreigners can literally be called camps, namely places where groups of undesirable human beings are maintained under control. They can nevertheless not be compared to the deportation or extermination camps characteristic of totalitarian regimes: their way of functioning and their functions are extremely different. In parallel, or even in opposition to their official functions (to limit migration flows and to organize the repatriation of foreigners that have not been allowed to stay), these camps carry out a series of unofficial functions (symbolic, political, police, economical) or power effects which are situated outside rather than inside the camps. The migration flow control mechanism as a whole contributes to confining the foreigner in the image, the place and the role that our societies reserve him: it is no more question of disciplining a mass of foreign workers anymore, but of managing the undesirable effects of the globalization and using the precariousness of illegal immigrants in order to experiment or further install the repressive apparatus, the deregulation of work relation and the functional or numerical 'flexibilization' of work. Thus, the real and symbolic functioning of these camps is part of a more global society scheme: security based neo-liberalism. The security control society succeeds to Foucault's disciplinary society: what the security mechanisms represent for the globalization and the post-fordist production is the same as what discipline represented for national integration and the fordist production. The fear, which constitutes new realities, which justifies and automatically runs the security oriented power function, actually constitutes its *diagram*.

INDEX

Mots-clés : Camps, Europe, étrangers, immigration clandestine, appareil répressif, contrôle sécuritaire

AUTEUR

MATHIEU BIETLOT

Mathieu BIETLOT est chercheur au Groupe d'études sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion de l'Université Libre de Bruxelles. Sa thèse de doctorat porte sur les politiques d'enfermement des étrangers indésirables en Belgique, suivant une approche foucauldienne.